

Des représentants des Gouvernements espagnol et canadien se sont réunis à Ottawa les 6 et 7 août afin de discuter certaines questions de pêcheries d'intérêt commun aux deux pays.

Les deux parties ont reconnu qu'il est devenu impératif d'assurer strictement le respect des obligations découlant de la Commission internationale des Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (ICNAF), en raison particulièrement du grave déclin des stocks de poissons. Les représentants espagnols ont indiqué qu'ils s'étaient réunis récemment avec les responsables de la flotte de pêche espagnole afin d'arriver à une amélioration dans l'exécution des règlements d'ICNAF, et à un échantillonnage accru des prises, permettant de faciliter l'évaluation des stocks et de la productivité qu'ils peuvent assurer. Des mesures seront prises sous l'égide d'ICNAF visant à permettre à des inspecteurs de pêcheries espagnols de travailler conjointement avec des inspecteurs canadiens en vue d'améliorer la mise en application des règlements d'ICNAF. Un nouveau système de communications accélérées entre responsables canadiens et espagnols sera élaboré pour faire face aux infractions possibles. Les autorités espagnoles vont considérer dans les meilleurs délais la désignation d'un agent responsable pour l'Atlantique Nord-Ouest qui pourra communiquer régulièrement avec les responsables canadiens des pêcheries en ce qui a trait aux problèmes de l'exécution des règlements et aux autres questions qui y sont liées.

Une attention particulière fut portée au problème du rejet en mer des prises fortuites, et les méthodes visant à régler ce problème furent examinées.

Les deux délégations ont passé en revue les propositions canadiennes pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique canadienne. Ces propositions ont été exposées une première fois à la réunion d'ICNAF de juin 1975 et seront à l'ordre du jour de la réunion spéciale d'ICNAF qui se tiendra à Montréal en septembre. La délégation canadienne souligna l'importance que le Canada attache à ces propositions, et les conséquences possibles quant à l'avenir d'ICNAF.

Une grande importance fut accordée par les deux délégations à leur coopération future dans le domaine des pêcheries. Elles ont exprimé leur intention de se réunir sous peu afin de considérer l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêcheries, qui établirait les modalités et les conditions devant gouverner la poursuite des opérations de pêches de la flotte espagnole dans les eaux au large du littoral atlantique canadien, prenant en considération les modifications juridiques et juridictionnelles anticipées au régime de la gestion des pêcheries dans ces eaux, ainsi que les dispositions pertinentes de l'accord Canada/Espagne de 1972 sur les pêcheries.

La délégation espagnole fut présidée par M. Jaime Manuel y Pinies, Directeur Général des Pêcheries, Ministère du Commerce; M. L.H. Legault, Directeur Général des Pêches internationales et de la mer, présida la délégation canadienne.